—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-propriétaire. ABONNEMENT: Canada $2.00 Etranger $2.50 Rédigé en collaboration.

La Banque Royale du Canada Presente un Solide Bilan

Sir Herbert S. Holt traite vigoureusement le problème des chemins de fer et celui du papier — Il insiste sur le besoin de l'économie administrative — La Conférence impériale — L'état des affaires au Canada — Perspectives internationales.

"LE CANADA A MAINTENU SON CREDIT INTACT"

M. M. W. Wilson passe en revue les opérations satisfaisantes de l'année — exprime son opinion sur la Banque centrale — Mesures nécessaires à la reprise des affaires.

ACTIF LIQUIDE, 164 MILLIONS

La soixante-quatrième assemblée annuelle de la Banque Royale du Canada, marquait la clôture d'un exercice prospère. La déclaration qui nous est communiquée indique que la Banque est dans une situation excellente et ferme. De l'actif total, qui se chiffre à $765,512,920, l'actif liquide s'élève à $355,929,915, soit à 52.86 p. c. des obligations envers le public. Un point notable, à la rubrique de l'actif liquide, est que l'actif immédiatement réalisable s'élève à cent soixante-quatre millions de dollars.

L'assemblée annuelle a réuni un grand nombre d'actionnaires, qui ont écouté quelques allocutions prononcées par sir Herbert Holt, président et M. Morris-W. Wilson, vice-président et gérant-général. Dans son discours, le président a passé en revue les principaux problèmes d'ordre domestique du Canada, ainsi que la situation économique des pays en général, recommandant certains remèdes adéquats.

Sir Herbert a fortement recommandé la fusion des deux compagnies canadiennes de chemins de fer, y voyant le seul moyen de régler définitivement le problème ferroviaire dans notre pays. Il a également souligné l'opportunité d'une intervention des provinces auprès des industries premières du Dominion, afin de conjurer le danger qui les menace, notamment dans la fabrication du papier à journal, au cas où les efforts qui s'accomplissent actuellement n'apporteraient pas le résultat espéré. Le président demande enfin que les gouvernements réduisent leurs dépenses le plus possible.

Voici quelques extraits du discours prononcé par sir Herbert Holt : —

PROBLEME FERROVIAIRE

Au sujet du rapport de la Commission royale sur le transport, sir Herbert Holt exprime l'avis que la coopération suggérée entre les deux réseaux canadiens de chemins de fer n'apportera pas suffisamment d'économie pour couvrir lesd épenses exorbitantes que le gouvernement de l'Etat doit tous les ans accomplir pour combler le déficit du chemin de fer de l'Etat. Selon le président, il faudrait une fusion complète, ajoutant que la crainte d'un monopole n'est pas fondée, et qu'au contraire la simplification du mode de transport transcontinental amènerait une épargne substantielle sans effecter l'efficacité du service ferroviaire.

LES FRAIS D'ETAT

"Pendant de nombreuses années, dit le président, les dépenses d ugouvernement ont été excessives; les budgets des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux étaient marqués d'extravagance. Dans tous les pays on demande que les budgets soient équilibrés et on fait tous les efforts possibles pour alléger le fardeau fiscal imposé aux contribuables.

"Au Canada il existe un dédoublement de gouvernement qui rend les frais d'administration excessifs. On doit se demander sérieusement si le pays peut assumer les frais de neuf gouvernements provinciaux séparés en plus d'un gouvernement fédéral. Toute la population de la Grande-Bretagne est gouvernée par un seul parlement, qui trouve moyen de légiférer non seulement pour la régie interne mais pour toutes les questions qui concernent l'Empire."

LA CONFERENCE IMPERIALE

Voici ce que dit sir Herbert Holt de la conéfrence impériale d'Ottawa:

"C'est au très honorables M. Bennett que revient l'honneur d'avoir songé à convoquer cette conférence et le succès qui a couronné ses efforts est un triomphe tant pour lui que pour son gouvernement."

En terminant, le président déclare que le Dominion est encore en très bonne posture économique, malgré la tourmente universelle, et il croit qu'une reprise des affaires peut s'accomplir en 1933, pourvu que les nations coopèrent entre elles et soient moins exigeantes les unes envers les autres.

POSITIONS DE LA BANQUE

M. Morris-W. Wilson, gérant-général et vice-président de la Banque Royale du Canada, parlant de la position de cette banque à l'heure actuelle, fait observer que l'encaisse et les balances immédiatement réalisables se chiffrent à $164,630,724, soit plus de 24 p. c. des obligations contractées envers le public, l'actif liquide total s'élevant à 52.86 p. c., du passif vis-à-vis du public. M. Wilson fait allusion aux emprunts effectués au cours de l'année par les gouvernements : —

LE MARCHE DES OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES

Le marché des obligations gouvernementales fut bien meilleur durant l'année, le Canada prouvant de nouveau qu'il peut fournir les fonds requis par les corps publics. Excepté un emprunt de refinancement par le gouvernement fédéral à New-York et deux émisions provinciales sur le marché de Londres, les lancements à l'étranger furent pour une quantité négligeable. Les émissions provinciales au Canada se totalisèrent à approximativement $118,000,000 comparativement à $71,000,000 en 1931. Durant l'année, le rendement moyen pour les obligations gouvernementales à long terme a passé de 5.20 pour cent à environ 4.83 pour cent, ce qui représente une amélioration distincte et très satisfaisante susceptible de s'accentuer encore au fur et à mesure que du capital additionnel cherchera remploi dans les valeurs de tout repos.

LE SYSTEME BANCAIRE

M. Wilson ajoute que le système bancaire canadien suffit aux besoins du pays, et qu'une banque centrale rendrait peu de services que les banques actuelles ne sont pas en mesure de rendre au public. Une banque centrale devrait, comme toute autre, exiger des garanties pour obtenir un bon crédit bancaire, et le principe n'en fournirait pas plus aux banques le moyen d'effectuer des prêts à long qu'à courts termes, pour fins d'exploitation industrielle ou commerciale. Et comme M. Wilson est d'avis que la question doit être étudiée avec beaucoup de soin, il dit:

"La question cependant n'en est pas une dont on peut disposer sommairement et j'espère que, lorsque la question viendra devant le parlement, le gouvernement en confiera l'étude à un groupe d'experts dont plusieurs des vieux pays s'y connaissant dans le rôle pratique d'une banque centrale. Je professe, toutefois, une certaine répugnance à toute modification maladroite de notre organisme financier à une époque comme celle-ci".

PRIX DES DENREES

"Dans d'autres occasions nous avons fait ressortir l'importance de rétablir la structure des prix du mon de presque aux niveaux de 1924-1928. Je faisais remarquer l'an dernier que cela était essentiel si la présente déflation doit être supprimée d'une façon méthodique, faisant voir que la déflation avait atteint un point extrême et qu'il fallait adopter des méthodes d'antidéflation d'une façon urgente. Malheureusement, les niveaux des prix continuèrent à tomber jusqu'à la fin de juin, et l'augmentation qui se produisit à cette époque est disparue. Le déclin pour l'année tel qu'indiqué par le bureau des Etats-Unis de l'Index du Travail sera apparemment d'environ 7 pour cent, lequel se compare avec 13 pour cent, en 1931 et 17 pour cent en 1930. On peut dire que le taux du déclin était beaucoup moindre que celui des années précédentes.

"La nécessité vitale d'augmenter les prix est maintenant communément reconnue, mais la difficulté de contrecarrer la déflation augmente à mesure que la dépression continue. Nous devons espérer que la prochaine Conférence Economique Mondiale indiquera la méthode à suivre sous ce rapport.

"On n'est guère prophète de l'avenir. Comme le déclarait sir Herbert il existe des signes d'augmentation graduelle dans la stabilité mondiale. Ceci est particulièrement vrai en Europe, où les conditions n'étaient rien moins que favorables il y a un an. Aux Etast-Unis, la crise financière est pratiquement finie, et la confiance revient d'une façon évidente. Il existe encore plusieurs problèmes commerciaux à résoudre, tant à l'étranger qu'au Canada, mais il se dessine un véritable progrès, et des signes d'amélioration pour l'année prochaine redonnent plus de confiance qu'il y a u nan.

"J'ai pleine confiance dans vos gens et dans nos institutions, et sans diminuer l'importance des problèmes auxquels nous devons faire face, j'en visage l'avenir avec plus d'optimisme."

"LECTEUR" ET PLUS

Comme nous avons l'habitude de lire les bons journaux, nous avons pu lire la semaine dernière une correspondance publiée dans "L'Evangéline" du 19 janvier et intitulée : *"Le Madawaska" et le Conseil du comté de Madawaska.*

Ce correspondant, qui signe "Un lecteur" (n'aurait-il que les ordres mineurs ?) demande au journal de Moncton l'usage de ses colonnes *"pour obtenir un peu de lumière et suggérer quelques corrections au sujet d'un article entêté de grandes manchettes suggestives et publié dans notre journal local d'Edmundston".*

Tout d'abord, pourquoi l'anonymat? Il n'y a aucune honte à demander des explications et à offrir ses connaissances pour corriger des inexactitudes. Loin de nous l'idée de croire qu'il peut y avoir de la lâcheté. C'est sans doute par esprit d'humilité que notre ami n'a pas signé son chef-d'oeuvre, à moins que ce soit par crainte de l'autorité.

Et ensuite, pourquoi s'adresser à un journal qui ne connait rien de la question et occuper une pleine colonne d'un sujet qui n'est d'aucun intérêt pour la grande majorité de ses lecteurs, lorsqu'il eut été facile de régler cette question ici même ? La médisance n'est-elle pas aussi repréhensible que la calomnie ?

Enfin, abordons le sujet.

Notre ami "Un lecteur" veut la lumière et suggère des corrections Nous n'avons pas la prétention d'être infaillibles, encore moins de réussir à satisfaire tous nos lecteurs.

Nous recevons parfois, tout comme bien d'autres journaux, des lettres de protestations qui nous sont envoyées par des dyspeptiques, des bilieux ou des ahuris auxquels notre rédaction ou notre service de nouvelles n'a pas le don de plaire. Ces lettres sont rarement signées et nous n'en tenons pas compte.

Toutefois, vu que le "lecteur" qui proteste dans "L'Evangéline" semble le faire pour venger *"l'autorité outragée"*, et aussi pour obtenir la lumière, nous ferons une exception à notre ligne de conduite, d'abord pour affirmer notre *"respect de l'autorité"*, et ensuite pour instruire et éclairer notre "lecteur".

D'abord nous ferons remarquer à notre ami qu'il y a une différence entre la rédaction d'un journal et son service de nouvelles. La rédaction exprime les idées du journal, tandis que son service de nouvelles rapporte les faits tels qu'ils se sont passés, même s'ils ne sont pas au goût de ceux qui dirigent le journal.

Le rapport que nous avons publié des délibérations des conseillers municipaux, réunis en assemblée, n'est pas un article de rédaction, mais simplement des nouvelles. Nous sommes consciencieusement convaincus que nous avons rapporté les faits tels que nous les avons entendus et vus, en omettant les longues, très longues discussions inutiles dont certains conseillers se sont payés le luxe au dépend de la municipalité.

Si notre rapport ne contenait pas tous les renseignements que certaine de nos lecteurs désirent, c'est que nos ressources ne nous permettent pas de faire mieux. Pour de plus amples renseignements nous leur conseillons de s'adresser à *"leurs conseillers."*

Nous croyons avoir rendu justice aux conseillers en leur donnant le mérite et le crédit d'avoir exigé qu'à l'avenir, un rapport détaillé des affaires du comté soit publié chaque année, comme le veut la loi. Il est vrai que le "conseiller" J.-E. Michaud, représentant la ville d'Edmundston, a indiqué au préfet et au secrétaire l'article de la loi qui oblige les officiers du comté à faire la publication détaillée des affaires du comté. Cependant, nous devons faire remarquer à notre "lecteur" que les représentants des villes au conseil municipal sont conseillers tout autant que les représentants des paroisses.

Notre "lecteur" semble nous reprocher d'avoir rapporté dans notre compte-rendu que le conseil municipal avait manifesté l'intention de poursuivre la ville. Nous sommes convaincus qu'il en a été question presqu'à chaque séance du conseil, et qu'on a discuté pendant plusieurs heures afin de savoir qui devait être autorisé à faire les procédures, le préfet ou le secrétaire. Nous savons aussi qu'une résolution a été passée autorisant le préfet à prendre tous les moyens nécessaires et à retenir les services d'un avocat pour faire payer à la ville le montant qu'elle prétend ne pas devoir au comté. N'est-ce pas se préparer à intenter un procès que de retenir les services d'un "savant avocat" et d'autoriser quelqu'un à prendre tous les moyens pour percevoir une dette ?

Nous avons peut-être commis une injustice envers les conseillers de la paroisse de St-Jacques en rapportant que leur proposition prolongeant le terme d'office des conseillers de deux ans, avait été adoptée à l'unanimité. Nous nous rappelons que la prise du vote fut un peu confuse et mêlée, et nous étions restés sous l'impression que cette résolution avait été adoptée à l'unanimitée.

Le Secrétaire de la Municipalité nous informe que cinq conseillers se sont prononcés contre cette résolution. Donc, pour éclairer notre "lecteur", nous sommes heureux de pouvoir faire cette correction.

Notre "lecteur" nous reproche d'avoir manqué de courtoisie envers le maire de la ville d'Edmundston, parce que nous ne lui avons pas donné crédit d'avoir offert la contribution de la ville au $250.00 voté pour l'enseignement agricole. Nous connaissons un peu son honneur le Maire et nous le savons capable de faire valoir les droits de sa "progéniture", et jusqu'à date nous n'avons pas encore reçu ses reproches.

On nous accuse aussi d'avoir manqué de courtoisie envers M. le préfet parce que nous avons écrit qu'il avait donné libre cours à son tempérament. Si "lecteur" eut été témoin des remarques de M. le préfet, il aurait peut-être choisi une expression encore plus forte que la nôtre pour exprimer son attitude. En tout cas, nous sommes restés sous l'impression que M. le préfet, sans vouloir lui en faire de reproches, avait exprimé avec force son opinion sur les abus criants, d'après lui, qui se font dans l'administration de la justice dans le comté, et nous sommes positifs que M. le préfet a mentionné les chiffres du coût de l'administration de la justice, il y a deux ans, comparés au coût de cette année. Ces chiffres, nous ne les avons pas inventés, ils sont sortis de la bouche de M. le préfet.

Quant au budget, communément appelé "warrant", nous n'en avons pas inventé les détails, et nous ne croyons pas avoir commis un crime en le publiant dans notre rapport. Nous l'avons publié tel qu'il a été présenté à la table des conseillers. C'est tout ce que nous pouvions faire et tout ce que nous avions à faire. Si le "lecteur" veut obtenir plus de renseignements, qu'il s'adresse aux *"conseillers de sa paroisse"* et sa curiosité sera comblée.

Enfin, nous allons essayer de résoudre le grave problème que nous a soumis le "lecteur": Combien de premiers jours y-t-il entrois jours qu'a duré la réunion des conseillers? Grave problème, comme vous voyez, aussi important sans doute, pour "Lecteur" que l'administration du secours direct et la colonisation.

Bien, ça dépend ... distinguo, dirait le philosophe. Pour les Européens, les Américains, les blancs donc, les deux jours qui précèdent le dernier doivent être les deux premiers. Pour les Chinois et tous les jaunes qui lisent à reculons, les deux derniers jours sont sans doute les deux premiers ! ! !

Maintenant que nous croyons avoir éclairé notre "lecteur" et rendu justice à *"l'autorité outragée"*, nous conseillons à "Un lecteur" ... oh, non, nous ne pouvons le faire, car nous ne sommes pas ses "conseillers" ... nous lui suggérons seulement de se renseigner à bonne source avant d'écrire. C'est plus sage et moins embarrassant.

Quant à ses remarques sur la valeur de notre rédaction, il nous est déjà arrivé d'en entendre de semblables, non seulement sur notre compte, mais sur celui de journaux bien supérieurs au nôtre. C'est ce qui nous console.

En assurant Monsieur "Un lecteur" (pour ne pas dire plus) de notre entier dévouement en toute occasion, surtout lorsqu'il demandera "la lumière", nous profitons de l'occasion pour lui souhaiter, au début de la présente année, la santé et le bonheur, partage des gens heureux.

Gaspard BOUCHER

Edmundston, 24 janvier 1933.

G. N. TRICOCHE

VARIETES

LES MOULINS A VENT

Bien des gens, au Nouveau Monde, n'ont jamais vu de moulin à vent. C'est dommage, car ils ignorent le charme qui donnent—ou donnaient ! — ces constructions pittoresques à un paysage rural. Ils ignorent aussi l'évocation suscitée par elles d'un passé déjà lointain. En effet, c'est de l'Orient que les Croisés rapportèrent en Europe l'usage du moulin à vent. Chose étrange: ce dernier a joué parfois son rôle dans l'histoire. Un archéologue distingué, M. A. de Mirecourt, qui n'a pas dédaigné d'étudier l'historique de ces modestes édifices, nous apprend que c'est d'un des moulins de Crecy qu'Edouard III surveilla les mouvements de se stroupes lors de la fameuse bataille; que le moulin de la Galette, à Paris, en 1358, celui de St. Cart, de Bretagne, en 1951, servirent également d'observatoires militaires importants. On trouverait bien d'autres exemples analogues. Quelques moulins, qui existent encore, sont très vieux; un, à Sancheville, France, remonte à 1608, un autre, à Outwood, Angleterre, porte la date de 1627. Sur le champ de bataille de Cassel, on en voit un qui fut bâti en 1328 et ne s'en porte pas plus mal pour cela. Toujours est-il que c'est au double point de vue politique et sentimental que s'est placé le groupe d'hommes éclairés qui, en France, vient de fonder la Société des Amis des Moulins à Vent. Il faut féliciter cette société d'empêcher la disparition de ces vieux vestiges des temps passés. Comme on l'a très bien dit: "Arracher les ailes des moulins à vent, n'est-ce pas là aussi criminel que d'arracher un peu de l'âme d'une France d'autrefois dont il conserve ne fut pas totalement changé ? viendrait bien cependant que si vi-

George Nestler Tricoche

La Basilique de Ste-Anne de Beaupré

Une amélioration qui s'impose — La construction du plancher.

HEUREUSE INITIATIVE

Le ommuniqué suivant d'un pèlerin de Beaupré, par la cause chère à tous qu'il plaide, agréera sans doute à notre public :

"Nous désirons tous, en fervents de sainte Anne et de son sanctuaire, que tombe au plus tôt ce mur qui s'élève à la naissance du transept et coupe en deux l'emmense vaisseau de la Basilique, que soit construit le plancher qui doit séparer la crypte de l'église haute, et que disparaisse cette fausse vente qui déroge à la vue 50 pieds de la nef centrale. Alors nous pourons la contempler dans ses grandioses proportions, alors nous pourrons nous faire une idée des beautés architectoniques de ce temple national.

Mais l'argent ne pousse pas aux branches à Sainte-Anne de Beaupré plus qu'ailleurs, et même moins qu'ailleurs, car il ne s'en produit pas sur place. Cet endroit n'est qu'un confluent où viennent se rejoindre et se confondre les rares dons des riches et les modestes offrandes de la générosité populaire. Or, par suite de la dureté des temps, malgré le nombre relativement très considérable des pèlerins de l'année, les recettes. Et dès lors s'explique de soites y ont nécessairement été modique se prolonge la suspension des travaux de la reconstruction.

Est-ce à dire cependant que les Pères Rédemptoristes aient renoncé à leur projet d'exécuter prochainement ce fameux plancher qui modifierait si agréablement, si avantageusement l'aspect intérieur de leur Basilique! Non pas. Peut-être sait-on l'intéressante iniative qu'ils ont prise et que leurs "Annales" de décembre et de janvier ont portée à la connaissance de leurs abonnés, ou plutôt le bazar nouveau genre qu'ils ont eu l'heureuse idée d'organiser : La vente de ce plancher à $1.00 le pied carré — il en mesure 50,000 — au profit de sa construction.

Qui ne voudra s'acheter une portion de ce palncher, au moins assez pour s'y placer commodément les pieds, en disant: ceci m'appartient, ici je suis chez moi? Devenir actionnaire ou pour ainsi parler, co-propriétaire, avec notre célèbre Thaumaturge, de son domaine préféré chez nous, de sa miraculeuse demeure, qu'elle attrayante suggestion à tous les amis de cette oeuvre et qui tentera sans doute même les bourses des plus humbles. Qui ne gaspille un dollar de temps à autre, qui n'en dépensera pas un inutilement à l'occasion des fêtes? Gardons-le à Sainte Anne.

Un registre spécial gardera pour la postérité les noms des bienfaiteurs de la Basilique de Sainte Anne dans cette entreprise particulière. A côté des noms seront inscrits des chiffres, correspondant à un numéro d'un plancher en miniature, de sorte que chacun, si le désir lui en prend pourra identifier sa propriété. Des avantages spirituels sont aussi offerts aux donateurs, qui seront évidemment très appréciés en ces temps calamiteux où tous s'efforcent de se rendre le ciel favorable, par exemple une grand'messe le lendemain de Noel, le 2 janvier 1933, etc."

Nos lecteurs, pour être reconnus, enverront leur souscription, sur le blanc ci-contre :

Ci-joint $ ... pour pieds du plancher de Basilique de Sainte-Anne.

Nom .....

Adresse .....

Abonné du "Madawaska"

Adresse :

Les RR. PP. Rédemptoristes (Reconstruction) Sainte-Anne de Beaupré, P.Q.

GRAND-SAULT

Gr.-Sault, (D.C.S.) — Mlle Ida Cormier recevait dimanche à une soirée de cartes, à la demeure de ses parents, les personnes suivantes : Mlles Blanche Dionne, Anita Comeau, Georgianne Rioux, Ida Beaulieu, Marguerite Burgess, Loretta Tait, Florence O'Regan, Thérèse Leclair, Albina Gagnon, Dorothy Sullivan, Alice Godreau, Rose Perreault, Mildred St. Thomas, MM. Louis Muckler, Claude King, Maynard O'Cormick, Henri Leclair, Victor Leclair, Alcide Beaulieu, Alphonse Dionne, Edgar Rioux, dolphe Gagnon, Fortunat Dionne, Herman Aubut, Sylvio Dionne, Solyme Azar, Antonio Dionne, Edgar Thériault, et Herman Sirois. Les premiers prix furent gagnés par Mlle Th-rèse Leclair et M. Henri Leclerc, et les prix de consolation par Mlle Loretta Tait et M. Fortunat Dionne. Le prix d'assistance fut gagné par M. Maynard McCormick. Tous passèrent une agréable soirée. Des rafraichissements furent servis au cours de la veillée, à la fin de laquelle un délicieux goûter fut apporté, par Mlles Ida et Annie

L'ALMANACH DU PEUPLE

—est en vente à l'Imprimerie du "Madawaska" 25c au comptoir, 30c par la malle.

Arome scellé dans le métal

LE THÉ "SALADA"

'Tout frais des plantations'

237-P

Prenez une CE-PHA-NOL

Pour soulager véritablement

Le Mal de tête, Grippe, Névralgie, mal de dents, douleurs périodiques, Rhumatisme et autres affections semblables.

Les tablettes CE-PHA-NOL s'attaquent à la cause même du mal sans affecter le coeur ni l'estomac. Leur action calmante et sûre est due à leur composition particulière, préparée par des pharmaciens chimistes expérimentés. Les Ce-Pha-Nol sont des tablettes composées. Vous verrez la différence entre les véritables Ce-Pha-Nol et les tablettes ordinaires.

Boite blanche et violette

Procurez-vous les Ce-Pha-Nol chez votre épicier, marchand général ou pharmacien

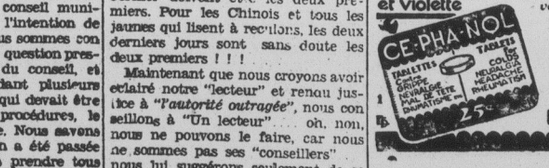

25¢ LA BOITE

Chemin de Fer TEMISCOUATA

HORAIRE No. 81

En force le 13 Dec. 1932

EXPRESS
Dép. Rivière-du-Loup 7.30 a. m.
Arr. Edmundston 11.10 a. m.

EXPRESS
Dép. Edmundston 12.00 p. m
Arr. Rivièredu-Loup, 3.30 p m

MIXTE
Dép. Edmundston 12.20 p. m
Arr. Connors, N. B. 2.10 p. m

MIXTE
Dép. Connors, N B.. 7.30 a. m
Arr. Edmundston 9.15 a. m

N. B. — Heure du méridien de l'est Service quotidien, excepté le dimanche

Correspondance à Edmundston avec le chemin de fer, du Pacifique Canadien et à Rivière-du-Loup avec tous les trains d'express des chemins de fer Nationaux.

Pour plus amples informations prospectus, etc., s'adresser à

T. N. Walsh, Agent Général du Fret et des Voyageurs.

Corporation de Prêt et Revenu

Assurance financière pour la formation d'un capital.

Edifice Quebec Power—Chambre 307—Québec

Capital autorisé ..... $ 100,000.00

Capital souscrit et payé 65,000.00

Le meilleur encouragement offert à l'Epargne, par des fermes de Placements variés. Prêts à long terme, avec facilité de remboursement; intérêt aussi bas que 3 pour cent l'an; on prête 4 fois le montant du placement; capital fourni deux fois plus tôt que toute autre combinaison de mutualité financière. Pas de confiscation d'argent, pas de risque de perte.

Prospectus envoyé sur demande

Président: Charles Auger, secrétaire: De la Bruière Fortier
Vice-Président: Fortunat Gingras: aviseur légal: H.-Paul Drouin
Trésorier: Alphonse Tardif.

Représentant à Edmundston, N. B.

Tél. 87-1, 19 *Rue Bernier*, Casier 135

Heures de Bureau: 6 à 8 hres du soir

REMERCIEMENTS

Les Religieuses du Sanatorium N.-D. de Lourdes de l'Institution Lady Dunn remercient les personnes qui leur ont fait parvenir des appareils d'acoustique pour radio.

Elles accepteront toujours avec plaisir tout autre appareil de ce genre qu'on voudra bien encore leur envoyer pour le bénéfice de leurs patients.

FRUITS — DOMINION STORES LIMITED — GROCERIES

"WHERE QUALITY COUNTS"

SAVON SOAP SURPRISE 10 bars barres 39c

CARAMELS Lowney's, lb — Lowney's CARAMELS, lb 19¢
KETCHUP Heinz, gr. btle — Heinz Ketchup, large btle 18¢
ALL BRAN Kelloggs le pqt — per pkg 21¢
Biscuits au Soda, sac 2 lbs — Marven's Sodas, 2 lb bag 23¢

FEVES BLANCHES WHITE BEANS 10 lbs 25c

BACON tranché, lb — BACON sliced, lb 18¢
SEL A TABLE, sac 3½ lbs — TABLE SALT, 3½ lb bag 10¢
FEVES Hirondelle, bte 36 oz — Hirondelle Beans, 36 oz. tin 10¢
MOUTARDE Keen, bte 4 oz — Keen MUSTARD, 4 oz. tin 27¢

ANANAS tranchés Gold Reef — Gold Reef Sliced PINEAPPLE grosse boite large tin 23c

SOUPE aux Pois, 28 oz. — Habitant Pea Soup, 28 oz tin 10¢
CAFE marque spécial, lb — Special Blend COFFEE, lb 29¢
CACAO à la pesée — Bulk COCOA, per lb 15¢
Nettoyeur Babbitts, — Babbitt's Cleanser, per tin 08¢

FEVES en cosses, Golden Wax BEANS Bte No. 2 Standard No. 2 Tin 10c

THE D.S.L., pqt rouge, lb — D.S.L. Red Pkge TEA, lb 35¢
MACARONI à la livre — Bulk MACARONI, per lb 05¢
Bovril CORN BEEF 2 btes — 2 tins 25¢
SARDINES Millionnaires 2 btes — 2 tins 25¢

Raisins SOUTH AFRICAN VALENCIA TYPE 3 lbs 25c

Sucre en poudre, 3 pqts de 1 lb — Icing Sugar, 3 one lb pkgs 25¢
Poudre à Pâte Domino, 8 oz — Domino Baking Powder, 8 oz 10¢
Beurre de PEANUTS, 2 lbs — PEANUT BUTTER, 2 lbs 25¢
Huile à Moteur PennRod, 6 — Motor Oil, PennRod, 6qt can 1.49
Papier de Toilette, 3 roul. — Verything toilet paper, 3 rolls 10¢
CHIPSO, petit paquet — Small package 09¢

GATEAU aux raisins, lb — RAISIN CAKE, per lb 13¢
JELL-O, 3 pqts ass. — JELL-O, 3 assorted pkgs 19¢
Raisin austr. sans noyaux — Australian Raisin, seedless lb 15¢
PRUNES de choix, 3 lbs — Choice PRUNES, 3 lbs 29¢
BONBONS satin, 2 lbs — Satin Mixed CANDY, 2 lbs 27¢
GUIMAUVE, boite 3 lbs — MARSMALLOW, 3 lb tin 59¢
FEVES Clark, No. 3 — Clark's BEANS, No. 3 tin 11¢
Biscuits Soda Waxtite, 2 pqts — Waxtite SODAS, 2 pkgs for 25¢
JAMBON PicNic, la lb — Picnic HAM, per lb 13¢
KISSES à la mélasse, 2 lbs — Molasses KISSES, 2 lbs 27¢

SPECIAL
FROMAGE canadien, 2 lbs — Canadian CHEESE, 2 lbs 29¢
We Deliver Orders of $2.00 and over FREE

SPECIAL
DATTES à la livre — BULK DATES, per lb 07¢
Nous livrons les ordres de $2.00 et Plus Gratuitement.